



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par :

Frédéric Maïck

Céline Audry

Mél :

frederick.maïck@ac-lille.fr

celine.audry@ac-lille.fr

144 rue de Bavay

59000 Lille

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Lille, le 02 Novembre 2020

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Éducation Physique et Sportive

À

Mmes et Mrs les Enseignants d'EPS

S/C Mmes et Mrs les Chefs
d'Établissement des Lycées généraux
et technologiques, des Lycée
Polyvalent publics et privés, des
Lycées de l'agriculture et de
l'Alimentation et de la ZENOS de
l'Académie de Lille

Objet : Saisie EPSNET des protocoles d'évaluation en CCF en Éducation Physique et Sportive pour les examens des baccalauréats généraux et techniques, session 2021.

Références : Baccalauréats généraux et technologiques : Programme d'enseignement des classes de premières et de terminale des voies générales et technologiques _ BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 et BO spécial n°8 du 25 juillet 2019 _ Circulaire n°2019-129 du 26-9-2019 et Annexes _ Courriers des 20 mars et 25 juin 2020.

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS,

Votre établissement a été destinataire d'un courriel du département des examens et des concours (DEC) le Vendredi 16 Octobre concernant la saisie des protocoles certificatifs en EPS dans l'application EPSNET.

Le contexte ne permet pas forcément à votre équipe de mettre en œuvre les ensembles certificatifs tels que vous les aviez planifiés. Conformément à la circulaire citée ci dessus, il est possible d'envisager d'adapter vos protocoles si besoin est (1). Selon l'évolution de la situation, l'Inspection Pédagogique Régionale reviendra vers vous à ce sujet.

Indépendamment du contexte et en accord avec le département des examens et des concours, nous vous demandons donc d'effectuer ces saisies pour le **4 décembre délai de rigueur**. Elles devront être le reflet de votre projet annuel de protocole d'épreuve (P.A.P.E) que vous avez déposé en octobre sur Eduline.

Nous savons compter sur votre professionnalisme.

Les IA IPR EPS de l'Académie de Lille,

(1) « Cas particulier

Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités retenues dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux activités au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique.

En cas d'impossibilité majeure attestée par les corps d'inspection, de réaliser au moins deux des activités retenues dans l'ensemble certificatif, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves en examen ponctuel terminal selon les mêmes modalités que celles fixées par l'article 14 de l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié. », Circulaire n°2019-129.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations sur le themasite « EPS – Outils Dématérialisés » : https://eduline.ac-lille.fr/themasite/site/sites/eps_ouils/2-lycee-voie-gen/2.1%20enseignement%20de%20l'EP.1604266257664